

## **BUREAU**

**du lundi 4 mars 2019**

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

## **COMPTE RENDU**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Claude LAURENT, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Alain MATHIEU

**Excusés** : Thierry MOIROUX, Alain BINARD

**Secrétaire de Séance** : Aimé NICOLIER

\*\*\*\*\*

**Par convocation en date du 25 février 2019, l'ordre du jour est le suivant :**

### **DECISIONS DE GESTION :**

#### **Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation**

1 - Fixation du lieu du Bureau Communautaire du 11 mars 2019

#### **Sport, Loisirs et Culture**

2 - Subvention exceptionnelle octroyée à l'association AS Montrevel section Football

#### **Habitat, Insertion, Politique de la Ville**

3 - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (ex-Bourg-en-Bresse Agglomération) : attribution des subventions aux propriétaires

4 - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (ex-Communauté de Communes du Canton de Coligny) : attribution des subventions aux propriétaires

## **DECISIONS D'ORIENTATION :**

- Examen de la note de synthèse du Conseil Communautaire du 25 mars 2019
- Convention cadre EPCC-Théâtre de Bourg-en-Bresse
- Convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture
- Plan de soutien à Bourg Habitat
- Mission locale

\*\*\*\*\*

### **Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation**

#### **Délibération DB-2019-025 - Fixation du lieu du Bureau Communautaire du 11 mars 2019**

Vu les dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2017 ;

Considérant qu'il convient de fixer le lieu de la prochaine réunion du Bureau du lundi 11 mars 2019 ;

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**DE FIXER le lieu de la réunion du Bureau du 11 mars 2019 à la Salle des Fêtes de SAINT REMY (01310).**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

**FIXE le lieu de la réunion du Bureau du 11 mars 2019 en salle polyvalente de SAINT REMY (01310)**

\*\*\*\*\*

### **Sport, Loisirs et Culture**

#### **Délibération DB-2019-026 - Subvention exceptionnelle octroyée à l'association AS Montrevel section Football**

L'association AS Montrevel organise chaque année, en janvier, un tournoi de football en salle dans le gymnase intercommunal de Montrevel-en-Bresse.

Ce gymnase a fait l'objet de travaux en fin d'année 2017, qui se sont poursuivis en début d'année 2018, et des retards ont été constatés pour le lot menuiserie ; des pénalités à hauteur de 4 080.21€ ont été appliquées par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à l'encontre de l'entreprise concernée.

Ce tournoi est une manifestation importante pour l'association ; depuis plusieurs années, le bénéfice s'élève à environ 4 700€ (moyenne de ces 4 dernières années). Cette association est active, et organise par ailleurs d'autres événements afin d'augmenter ses recettes, et lui permettre de mener à bien ses projets sportifs.

L'association connaît des difficultés financières et a alerté la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse du fait de ce tournoi qui n'a pas pu être organisé en janvier 2018. Le solde de son compte courant s'élève à mi-janvier de cette année 2019 à 814 € et ses placements sur les livrets sont fragiles.

L'association ne perçoit pas de subvention de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Au vu de ces éléments, et de ce tournoi qui n'a pas pu avoir lieu, la conférence Bresse propose d'octroyer à l'AS Montrevel-en-Bresse une subvention exceptionnelle de 4 000 €.

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'ATTRIBUER à l'AS Montrevel en Bresse – Section football une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour compenser le manque à gagner dû aux travaux effectués dans le gymnase au cours de l'année 2018.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**ATTRIBUE à l'AS Montrevel en Bresse – Section football une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour compenser le manque à gagner dû aux travaux effectués dans le gymnase au cours de l'année 2018.**

\*\*\*\*\*

<b>Habitat, Insertion, Politique de la Ville</b>
--

**Délibération DB-2019-027 - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (ex-Bourg-en-Bresse Agglomération) : attribution des subventions aux propriétaires**

Par délibération du 8 février 2016, le Conseil Communautaire de Bourg-en-Bresse Agglomération avait approuvé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) au sein de son territoire. Cette opération a ainsi débuté en août 2016 pour une durée de 3 ans.

**CONSIDERANT** les objectifs quantitatifs de cette opération :

- réhabiliter 184 logements de propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes ;
- adapter 60 logements de propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes ;
- réhabiliter 60 logements de propriétaires bailleurs avec conventionnement en loyer encadré pendant 9 ans.

**CONSIDERANT** les conditions de financement des différents partenaires de l'opération, détaillées dans l'annexe à la délibération n°7 du Conseil communautaire de Bourg-en-Bresse Agglomération du 17 mai 2016 ;

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'ATTRIBUER les subventions aux propriétaires au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé ;**

**D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents afférents.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**ATTRIBUE les subventions aux propriétaires au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;**

**AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents afférents.**

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Secteur ex-Bourg-en-Bresse Agglomération - Bureau communautaire du 4 mars 2019

Propriétaire occupant	Adresse	Commune	Travaux Amélioration Énergétique	Travaux autonomie de la personne	Lourds logements indignes ou très dégradés	Amélioration sécurité / salubrité	Très Modeste	Modeste	Dépense HT subventionnée par l'ANAH	Montant travaux TTC	Taux de prise en charge CA3B	Sub CA3B	Taux de prise en charge Commune	Sub Commune	TOTAL subventions prévisionnelles (ANAH, CD01, CA3B, commune)	Part des subventions / montant TTC des travaux	reste à charge	
ROBIN STEPHANIE	206 CHEMIN DE L ALAGNIER	BOURG EN BRESSE	1				1		14 735 €	15 545 €	10,0%	<b>1 474 €</b>	1,0%	147 €	11 567 €	74,41%	3 978 €	
DINI FATIMA	947 CHEMIN DES GRANDES CADALLES	BOURG EN BRESSE	1				1		13 549 €	14 294 €	10,0%	<b>1 355 €</b>	1,0%	135 €	10 636 €	74,41%	3 658 €	
MOLLARD-PAQUET MARIE-ANGE	13 ALLEE DE LA VERNEE	VIRIAT	1					1	7 784 €	8 212 €	10,0%	<b>778 €</b>	1,0%	78 €	4 943 €	60,19%	3 269 €	
PERRIN ANAIS	4 PLACE FENELON	BOURG EN BRESSE	1				1		20 000 €	25 663 €	10,0%	<b>2 000 €</b>	1,0%	200 €	15 700 €	61,18%	9 963 €	
CHLYAH MOHAMMED	35 BIS RUE DES DIMES	BOURG EN BRESSE	1				1		18 156 €	19 155 €	10,0%	<b>1 816 €</b>	1,0%	182 €	14 252 €	74,41%	4 902 €	
RAHAL ABDELLAH	1 RUE PASCAL	BOURG EN BRESSE	1				1		14 859 €	15 676 €	10,0%	<b>1 486 €</b>	1,0%	149 €	11 664 €	74,41%	4 012 €	
MAJDOUB ABDERRAHMAN	3 RUE DU GRAND CHALLES	BOURG EN BRESSE	1				1		20 000 €	24 145 €	10,0%	<b>2 000 €</b>	1,0%	200 €	15 700 €	65,02%	8 445 €	
PELLETIER DENISE	115 CHEMIN DE LA BARRIERE	SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC	1				1		15 250 €	16 089 €	10,0%	<b>1 525 €</b>	1,0%	153 €	11 971 €	74,41%	4 118 €	
PELLISSARD MARYSE	291 ROUTE DES ALOUETTES	LENT	1				1		13 501 €	14 244 €	10,0%	<b>1 350 €</b>	1,0%	135 €	10 598 €	74,41%	3 645 €	
BOLOMIER CLEMENT	7 RUE DU DOCTEUR ROUX	BOURG EN BRESSE	1					1	20 000 €	20 570 €	10,0%	<b>2 000 €</b>	1,0%	200 €	12 300 €	59,80%	8 270 €	
CURT MARIE-CLAUDE	654 RUE DE LA CRAZ	VIRIAT	1				1		8 456 €	8 921 €	10,0%	<b>846 €</b>	1,0%	85 €	6 638 €	74,41%	2 283 €	
MAADINI SAID	20 RUE PIERRE TERRASSON	BOURG EN BRESSE	1				1		20 000 €	20 933 €	10,0%	<b>2 000 €</b>	1,0%	200 €	15 700 €	75,00%	5 233 €	
<b>Total des engagements dossiers individuels "Propriétaires Occupants" (cumul de valeurs arrondies)</b>												<b>18 630 €</b>						

\*\*\*\*\*

**Délibération DB-2019-028 - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (ex-Communauté de Communes du Canton de Coligny) : attribution des subventions aux propriétaires**

Par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny avait approuvé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire (Beupont, Domsure, Pirajoux, Coligny, Marboz, Villemotier, Beny, Verjon, Salavre).

Une convention d'OPAH avait alors été signée entre la Communauté de Communes du Canton de Coligny, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental de l'Ain, le 14 novembre 2016, pour une durée de 3 ans.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la fusion intercommunale intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a repris ces engagements et a passé un avenant au marché de suivi-animation de l'OPAH, en cours sur le secteur de l'ex-Bourg-en-Bresse Agglomération, avec SOLIHA AIN, afin d'étendre la mission au territoire de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Coligny.

**CONSIDERANT** les objectifs quantitatifs de cette opération :

- réhabiliter 63 logements de propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes ;
- adapter 24 logements de propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes ;
- réhabiliter 21 logements de propriétaires bailleurs avec conventionnement en loyer encadré pendant 9 ans.

**CONSIDERANT** les conditions de financement des différents partenaires de l'opération, détaillées dans la convention d'OPAH du 14 novembre 2016.

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'ATTRIBUER** les subventions aux propriétaires au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**LE BUREAU, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** les subventions aux propriétaires au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents afférents.

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Secteur ex-Communauté de Communes du Canton de Coligny - Bureau Communautaire du 4 mars 2019**

Propriétaire occupant	Adresse	Commune	Très Modeste	Modeste	Lourds logements indignes ou très dégradés	Amélioration sécurité / salubrité	Travaux Amélioration Énergétique	Travaux autonomie	Dépense HT subventionnée par l'ANAH	Montant travaux TTC	Taux de prise en charge CA3B	Subvention CA3B	TOTAL subventions prévisionnelles (ANAH, CD01, CA3B)	Part des subventions / montant TTC des travaux	Reste à charge
BOUTON CECILE	LE TILLEUL	COLIGNY	1				1		15 611 €	16 470 €	10,0%	<b>1 561 €</b>	12 489 €	76%	3 981 €
JOUVE MICKAEL	3840 ROUTE DE BOURG	MARBOZ		1			1		16 047 €	16 930 €	5,0%	<b>802 €</b>	8 821 €	52%	8 108 €
SOCHET MICHELLE	37 CHEMIN DES POMMIERS	BENY		1				1	6 403 €	6 851 €	0,0%	<b>0 €</b>	5 443 €	79%	1 409 €
				1			1	8 688 €	9 296 €	5,0%	<b>434 €</b>	5 419 €	58%	3 877 €	
ROBIN LILIANE	PROMENADE DE PINAL	COLIGNY	1					1	3 028 €	3 240 €	0,0%	<b>0 €</b>	2 514 €	78%	726 €
			1				1	9 033 €	9 665 €	10,0%	<b>903 €</b>	7 529 €	78%	2 136 €	
LECLERCQ BRUNO	2945 ROUTE DE LOUHANS	MARBOZ		1			1		20 000 €	21 313 €	5,0%	<b>1 000 €</b>	10 600 €	50%	10 713 €
BERTHET ANDREE	1001 ROUTE DU MANOIR	BENY	1					1	8 699 €	9 177 €	0,0%	<b>0 €</b>	8 350 €	91%	828 €
			1				1	11 301 €	19 722 €	10,0%	<b>1 130 €</b>	10 753 €	55%	8 969 €	
PICOT JEREMY	41 RUE EN PONSARD	MARBOZ	1				1		20 000 €	31 373 €	10,0%	<b>2 000 €</b>	16 000 €	51%	15 373 €
<b>Total des engagements dossiers "Propriétaires Occupants" (cumul de valeurs arrondies)</b>												<b>7 830 €</b>			

Propriétaire Bailleur	Adresse du logement	Commune	Logement "dégradé"	Transformation d'usage	Amélioration énergétique	Travaux lourds	Loyer très social	Loyer social	Dépense HT subventionnable par l'ANAH	Montant travaux TTC	Prise en charge CA3B	Sub CA3B	TOTAL subventions prévisionnelles	Part des subventions / montant TTC des travaux	Reste à charge
MICHEL JOEL	682 ROUTE D AUSSIAT	BENY				1		1	80 398 €	84 820 €	6,0%	<b>4 824 €</b>	37 679 €	47%	42 719 €
<b>Total des engagements dossiers "Propriétaires Bailleurs" (cumul de valeurs arrondies)</b>												<b>4 824 €</b>			

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 19 h 30.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Lundi 11 mars 2019 à 15 h 30**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 6 mars 2019**